

ARRÊTÉ N° AN06020251216102 AN06020251216102

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations annulées.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 16/12/2025

Signé par : Olivier SAYAG
Date : 16/12/2025
Qualité : DGS

M _____, Pour le Président par délégation le DGS

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S'LOA

ID : 060-28600021-20251216-AN6020251216102-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V0602 ¹ :1001408075001	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	une ou un régisseur placier	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	BEAUVAIS	13/10/2025	15/10/2025

CDG FPT de l'Oise

2 RUE JEAN MONNET - PAE DU TILLOY - BP 20807 60008 BEAUVAIS - Tél. : 0344062260